

Mémoire

présenté

à la Commission des Transports et de l'Environnement
concernant la
*Consultation sur le projet de Stratégie gouvernementale de
développement durable du Québec*

par

FondAction et NeuvAction

Francine Craig, Directrice, Développement des Affaires, NeuvAction,
francine.craig@neuvaction.com
Gilles Bourque, économique, FondAction,
Gilles.bourque@fondaction.com

9 novembre 2007

Introduction

Nous sommes heureux de pouvoir participer à cette consultation portant sur cette question fondamentale pour le Québec qu'est la mise en place du cadre d'intervention gouvernementale sur le développement durable. Les enjeux reliés au développement durable sont au cœur de nos préoccupations.

FondAction, le fonds de développement de la CSN pour la coopération et l'emploi, est une institution financière socialement responsable qui agit dans une perspective de développement durable. Démarré en 1996, FondAction est alimenté par des travailleuses et des travailleurs et la population en général. Il s'agit d'épargnes investies à long terme en vue de la retraite et bénéficiant d'un avantage fiscal important.

Aujourd'hui, FondAction compte 76 840 actionnaires regroupant près de 550 millions \$ d'actifs recueillis au sein de 1 500 entreprises ou établissements. Outre la mission d'un fonds de travailleurs de maintenir et de créer de l'emploi, FondAction s'est donné comme mission spécifique de se rendre disponible aux entreprises inscrites dans un processus de gestion participative, aux entreprises d'économie sociale ainsi qu'à celles qui ont des pratiques reconnues dans le domaine de l'environnement.

NeuvAction est une entreprise de service à but non-lucratif axée sur la formation et le conseil à la gestion. NeuvAction a été fondée en 2000 à l'initiative de FondAction. Dans le cadre de sa mission, NeuvAction accompagne les entreprises dans l'atteinte d'une meilleure efficacité organisationnelle par la mise en place de pratiques ayant trait à la gestion participative, tout en les aidant à orienter leurs activités dans la perspective du développement durable.

NeuvAction effectue des diagnostics de performance organisationnelle dans une perspective de développement durable visant à proposer des moyens d'améliorer les pratiques d'affaires ainsi que les facteurs sociaux de l'efficacité organisationnelle, tels que les formes de participation des salariés, les communications au sein de l'entreprise, l'aspect environnemental ou encore l'engagement de l'entreprise dans son milieu. Au niveau plus global de l'économie, les interventions de NeuvAction contribuent, en réseau avec d'autres partenaires, à faciliter

et à accompagner le virage et le positionnement des entreprises pour une croissance économique plus soutenable.

Nos deux organisations sont membres (*Organizational Stakeholder*) de la *Global Reporting Initiative*. Nous participons activement à leurs activités internationales et nous avons mené avec eux des actions communes (séminaires, validation du diagnostic, etc.).

Un changement de paradigme

Le développement durable n'est pas un effet de mode, c'est une tendance de fond. Il est au cœur du paradigme sociétal qui guidera l'activité humaine tout au long du 21^e siècle.

Au cours du siècle dernier, la notion de progrès, et plus particulièrement celle de progrès social, était la référence commune à tous les courants ou à tous les mouvements sociaux qui pouvaient avoir une prétention légitime à influencer le cours de l'histoire. L'idéologie du progrès (l'expansion matérielle illimitée) et du bien-être matériel allaient de pair. De la droite à la gauche, la notion de progrès social rejoignait une préoccupation majeure qui traversait tous les courants politiques. Elle s'imposait aux acteurs.

Chaque grande période de l'histoire est traversée par de telles références communes universelles. Porteuses de sens, ces références expriment plus que tout autre le noyau dur d'un paradigme de pensée qui marque une époque.

Repenser le développement

Pour diverses raisons, la notion de développement durable semble aujourd'hui émerger comme la nouvelle référence commune spécifique au 21^e siècle. Les signaux d'alarme écologiques, mais également la mondialisation des divers enjeux socio-économiques (droits humains, pauvreté, démographie), montrent que le « progrès » (croissance illimitée de la production et de la consommation) a des limites infranchissables et qu'il est loin d'être synonyme de mieux-être pour tous.

C'est dans ce contexte que la perspective d'un développement durable est progressivement devenue une nouvelle nécessité qui s'impose, un nouveau modèle éthique que tous les acteurs doivent se réappropriier à leur manière, selon les valeurs qui les animent. La notion de développement durable est maintenant reprise par presque tous les courants de pensée. Bousculés par des enjeux fondamentaux, aspirés par des préoccupations de leur base qui iront en s'accroissant, tous les acteurs sociaux devront se l'approprier et l'interpréter selon leurs propres valeurs, afin de reformuler leur projet social.

Certains interprètent la popularité nouvelle de la notion de développement durable comme une mode, lui enlevant tout son potentiel de transformation. Les plus purs d'entre eux rejettent maintenant cette référence, jugée dénaturée, et s'enferment dans un projet plus fondamental de changement, s'excluant dans les faits de l'agenda politique.

Nous considérons au contraire cette large diffusion de la notion de développement durable comme un fait social positif. Nous ne sommes pas étonnés du consensus apparent qu'elle semble provoquer. L'ampleur qu'elle a prise, tant sur le plan des contenus que sur la diversité des acteurs qui s'en font les promoteurs, ainsi que le flou autour de sa définition, signale bien qu'elle s'inscrit à l'intérieur d'un nouveau paradigme en émergence plutôt qu'en une simple mode passagère ou comme le projet d'un groupe social particulier. Surtout, elle signale qu'après deux décennies de transformation en profondeur des sociétés dans la foulée de multiples crises, nous assistons enfin à une mutation tout aussi profonde des manières de penser le développement, et en tout premier lieu de penser l'économie, dans ses fondements mêmes. On ne peut plus dorénavant penser l'économie sans tenir compte des impacts environnementaux, l'environnement sans tenir compte de l'activité sociale, le social sans tenir compte des pratiques économiques.

Émergence d'un nouveau système de régulation

Dans cette foulée sont apparues des mouvements sociaux cherchant à exprimer, dans leur domaine respectif, une nouvelle manière de penser, de faire et d'agir au sein du monde économique, dans la perspective d'un développement durable. Le mouvement pour la responsabilité sociale des entreprises s'inscrit dans cette dynamique. Dans le contexte d'un développement qui apparaissait de plus en plus insoutenable, des défenseurs de l'environnement et des droits humains, des syndicalistes ainsi que des courants politiques et des milieux d'affaires conscients de ces enjeux ont promu l'idée d'une responsabilisation élargie des grandes entreprises internationales.

Pour les promoteurs les plus avancés de ce mouvement, l'idée s'est de plus en plus imposée que la liberté d'entreprendre devrait se conjuguer avec des responsabilités sociales nouvelles. On ne demande plus seulement aux entreprises de respecter les lois et règlements en vigueur, mais d'assumer plus largement des responsabilités à l'égard

de leurs parties prenantes internes (salarié-es, gestionnaires, actionnaires, etc.), de leurs parties prenantes externes (fournisseurs, clients, communautés locales, régionales, nationales et sectorielles) et de l'environnement, qui relèvent de nouvelles normes sociales en gestation sous la forme de conventions, très formalisées (comme par exemple celles formulées par l'OIT) ou plus informelles (comme la nécessité de produire des rapports de développement durable).

C'est dans le même contexte qu'on a vu apparaître le mouvement de la finance socialement responsable. D'abord issu de pratiques marginales imposés par des communautés religieuses, inquiètes de placer leur patrimoine financier dans des activités immorales telles que l'alcool et le jeu, d'où l'étiquette qui lui est resté longtemps attaché de finance « éthique », ce mouvement s'est pendant un temps limité à une approche punitive de rejet de certains placements. Graduellement, sous la poussée d'une mouvance syndicale présente dans les caisses de retraite des travailleurs et qui crée différents outils d'intervention économique, la finance responsable chemine vers une approche d'engagement, les ressources financières (placements et investissements) devant servir à changer, de façon positive, les conduites des entreprises. Sont aussi apparus des financiers sociaux qui s'engagent dans une approche interventionniste, entrepreneuriale, dans le capital de développement et la finance solidaire, adoptant une optique plus large de développement local, régional ou sectoriel.

Du côté de la production, le courant de l'écologie industrielle s'impose progressivement comme une alternative crédible auprès des entreprises et des gouvernements qui désirent intégrer les dimensions sociales et environnementales dans les processus de production. En raison de son approche holistique, l'outil développé par ce courant, l'analyse du cycle de vie des produits (ACV), peut s'avérer précieux pour les décideurs afin de mesurer l'impact réel de leurs décisions et, le cas échéant, de les modifier en vue d'optimiser le gain global pour l'environnement. En matière de responsabilité étendue des producteurs, d'étiquetage écologique ou d'écologisation des marchés publics, l'ACV instaure, au sein même du processus de décision du modèle productif, les critères permettant d'intégrer les enjeux liés au développement durable.

Pour clore cette énumération, on peut aussi souligner la force croissante du mouvement de la consommation responsable, dont le commerce équitable exprime le caractère le plus socialement novateur. Depuis quelques années, le commerce équitable s'impose comme étant une alternative efficace pour réduire les inégalités et

redonner aux échanges commerciaux internationaux les valeurs sociales qu'ils semblent avoir définitivement rejetées. Visant à établir un rapport d'échanges satisfaisants pour tous - du producteur au consommateur - le commerce équitable cherche à assurer une juste rémunération du travail des producteurs et des artisans les plus défavorisés, à garantir le respect des droits fondamentaux des personnes (refus de l'exploitation des enfants, de l'esclavage), à instaurer des relations durables entre partenaires économiques et à favoriser la préservation de l'environnement.

Chacun à leur manière, ces mouvements sociaux s'approprient les enjeux du développement durable et les adaptent aux enjeux spécifiques de leur domaine d'intervention, ou de leur métier. Ensembles, les projets portés par ces mouvements et ces acteurs convergent vers un paradigme commun, de plus en plus étroitement partagé dans la mesure où il s'exprime dans des propositions concrètes de principes, de normes et de règles qui s'articulent dans un ensemble cohérent.

Nous pensons que ces mouvements de la société civile sont en train d'établir les principes et de construire les règles de base d'un système de régulation internationale en phase avec le développement durable, au même titre que le mouvement associatif (syndical, coopératif et mutualiste) du XIX^e siècle avait établi et mis en œuvre les principes des systèmes de sécurité sociale avant leur mise en place par les États occidentaux.

C'est à ce large mouvement que nous nous associons.

La stratégie gouvernementale de développement durable

Il faut saluer l'initiative du gouvernement du Québec pour instaurer un nouveau cadre de référence visant à mieux intégrer la recherche d'un développement durable dans ses politiques, ses programmes et ses actions. En instaurant un tel cadre, l'État québécois se démarque de ses partenaires canadiens et nord-américains.

Pour diverses raisons, nous comprenons cependant qu'un gouvernement comme celui du Québec ne peut se démarquer trop radicalement de ses partenaires sous risque de nuire à la compétitivité des entreprises actives sur son territoire. Dans le contexte où certains de nos voisins immédiats partagent une même opposition à la démarche onusienne de la lutte aux changements climatiques ainsi qu'un « préjugé défavorable » face au rôle des pouvoirs publics, les marges de manœuvre restent plus étroites.

C'est pourquoi il nous apparaît particulièrement important que le gouvernement du Québec prenne des mesures afin de faciliter les démarches volontaires de la société civile (y compris des entreprises) qui cheminent vers un renforcement de normes et de règles favorables à un développement durable. Nous sommes convaincus que l'approche volontaire ne sera pas suffisante, mais dans le contexte actuel elle peut jouer un rôle crucial pour faire évoluer les choses.

Il reste par ailleurs une marge suffisante à l'État québécois pour réaliser un vaste renouvellement de la gouvernance publique dans une perspective de développement durable. À cet égard, il faut éviter l'échec de l'approche canadienne. Comme le soulignait le Commissaire fédéral au développement durable, M. Ron Thompson, dans son rapport déposé le 30 octobre à la Chambre des communes, il y a eu échec parce que la stratégie fédérale n'a pas été suffisamment directive dans son effort d'encadrement des organismes publics. Nous pensons que l'approche québécoise pourra éviter cet échec.

Nous jouissons, en effet, d'un contexte social et énergétique exceptionnellement favorable. Collectivement, il est possible de faire du Québec un cas exemplaire où se conjuguent l'efficacité économique, l'équité sociale et l'intégrité écologique. À cet égard, le projet de stratégie gouvernementale de développement durable

proposé par le gouvernement nous apparaît franchir un pas nécessaire.

Étant donné les délais extrêmement courts qui ont été alloués pour la période de consultation, nous n'avons pu faire une analyse globale et exhaustive de la stratégie gouvernementale. Notre mémoire cherchera néanmoins à répondre aux quatre questions posées par la Commission des transports et de l'environnement.

Les aspects positifs

De prime abord, il faut admettre que la stratégie de développement durable déposée par le gouvernement aborde tous les aspects qui semblent essentiels à la mise en place d'un cadre de gestion durable au sein de l'administration publique.

Outre les politiques qui ont déjà été mises en œuvre par le gouvernement pour répondre aux enjeux des changements climatiques (y compris la Politique du transport collectif, la Stratégie énergétique, etc.), de la gestion des ressources (Stratégie sur la diversité biologique, Gestion intégrée et régionalisée des ressources naturelles) ou encore des inégalités économiques et sociales (Plan d'action contre la pauvreté et l'exclusion), nous désirons souligner l'importance de certaines orientations et d'objectifs. Il nous apparaît vraiment essentiel de devoir retrouver ces divers éléments dans les plans des organismes gouvernementaux.

- La reconnaissance des efforts que les organismes gouvernementaux devront mener pour mieux faire connaître le concept de développement durable, ses enjeux (environnementaux, sociaux et économiques) ainsi que des pistes de solutions à leurs apporter. Il est essentiel que tous les membres de la société, mais également les organisations ou associations à l'intérieur desquelles ces citoyens sont actifs, apportent leur contribution à l'effort pour un développement durable et pour cela il faut prendre tous les moyens pour les sensibiliser à cet effort.
- On ne dira jamais assez l'importance du soutien des ministères et organismes publics aux innovations technologiques et aux innovations sociales qui débouchent sur les nouveaux produits et services qui satisfont aux critères de responsabilité sociale. Ces démarches d'essais/erreurs, ces apprentissages, sont coûteux en

ressources pour ceux qui les mènent, sans qu'ils puissent très souvent en retirer les bénéfices. Mais les externalités positives qu'ils ont sur l'ensemble de la société incitent à un soutien public important.

- Nous saluons aussi l'approche globale de la gestion des risques. Il faut s'assurer que des outils et des grilles d'analyse seront développés pour permettre à l'administration publique, et aux autres parties prenantes, de mieux prendre en compte la complexité des enjeux du développement durable.
- Il est essentiel que le gouvernement entende faire preuve de leadership en intégrant des critères de responsabilité environnementale et sociale dans ses processus d'achat ou d'attribution de contrats. En raison de son pouvoir d'influence (du fait de la valeur globale de ses achats), l'État québécois peut jouer un rôle inestimable pour encourager la responsabilisation des entreprises dans les domaines de l'environnement et du respect des droits.
- Le soutien aux pratiques de certification de produits et services est un objectif crucial. La certification, délivrée par un organisme habilité, favorise la diffusion des pratiques de production et de consommation responsable. Elle est également un outil de promotion commerciale et peut représenter un avantage compétitif appréciable pour les entreprises certifiées.
- La mise en place de l'écoconditionnalité et de la responsabilité sociale dans les programmes d'aide publics et leur implantation dans les programmes des institutions financières sont une importante voie à suivre. Il faut s'assurer que des outils et des grilles d'analyse seront développés pour réaliser ces missions.
- La prise en compte des externalités et l'adoption de mesures à incidence économique, telle que l'écofiscalité, pour corriger les distorsions qui surviennent sur les marchés, sont un axe primordial de l'action gouvernementale. Une mauvaise allocation des ressources qui découlent d'un fonctionnement inefficace des marchés (parce qu'ils ne tiennent pas compte des externalités) peut être à l'origine d'importants préjudices pour l'environnement.

- La recherche du meilleur compromis entre différents impacts, qui s'appuie sur la recherche de consensus, de manière à faire les choix de développement les plus respectueux de tous les intérêts, est aussi une bonne voie à suivre. Il est important de reconnaître que la démocratie participative et la gouvernance démocratique permettent de prendre en compte les opinions, les connaissances et l'expertise des citoyens à l'égard de leur propre milieu de vie.
- Enfin, la reconnaissance du rôle socio-économique que joue l'économie sociale est importante. Outre le fait qu'elles offrent des services de proximité à la communauté et favorisent notamment l'insertion par l'économie, les entreprises de l'économie sociale représentent une démarche de démocratisation de l'économie par l'autocontrôle du travail, peu importe le secteur d'activités.

Les aspects à améliorer

D'abord, quelques mots concernant les notions ou concepts utilisés dans le document. Ne serait-il pas préférable que la stratégie établisse au début du document un lexique avec les définitions des notions utilisées, y compris celles qui définissent le cadre de référence. Nous pensons que le document multiplie inutilement les concepts. Par exemple, il est depuis longtemps reconnu que la notion de « socialement responsable » intègre les trois dimensions du développement durable. Lorsque l'on parle de la « responsabilité sociale des entreprises » il est admis que l'on désigne les entreprises qui tiennent compte des critères ESG (environnemental, social et de gouvernance) en plus des critères strictement financiers. Il n'est donc pas nécessaire de rallonger inutilement le texte avec les expressions telles que « des pratiques qui sont socialement et écologiquement responsables ». Étant donné que plus de 160 organismes gouvernementaux seront appelés à utiliser le cadre de référence, ce lexique nous apparaît essentiel.

Nous nous questionnons sur le choix des enjeux et orientations. Les délais de la consultation ne nous permettent pas de faire des propositions globales alternatives, néanmoins nous relevons les difficultés suivantes. Il nous semble que, contrairement à ce qui est annoncé au premier paragraphe de la page 15, les trois enjeux

identifiés ne sont pas traités dans chacune des orientations. Deux des trois enjeux sont en fait surtout traités dans deux orientations spécifiques : l'orientation 1 pour l'enjeu 1; l'orientation 8 pour l'enjeu 3. Par ailleurs, la version finale du cadre de référence devrait faire un effort supplémentaire pour que les enjeux de développer la connaissance et de favoriser l'engagement soient constamment pris en compte dans la définition des orientations stratégiques et des axes d'intervention.

Par ailleurs, il est mentionné à la page 13 que « les orientations, de même que les axes d'intervention et les objectifs à atteindre en priorité par le projet de Stratégie gouvernementale de développement durable correspondent aux missions essentielles de l'État... ». Cette correspondance présumée ne nous apparaît pas très évidente. D'ailleurs on peut légitimement se demander si l'ancrage des axes d'intervention de la stratégie de développement durable aux grandes missions de l'État aurait été la meilleure approche. Le danger serait alors de s'enfermer dans des stratégies trop sectorielles. Par contre, la cohérence d'ensemble reste pour nous problématique. Le recentrage de la stratégie sur 5 ou 6 grandes orientations serait de nature à ajouter de la cohérence à la démarche. Par exemple, les orientations 3 et 4, 6 et 7, ainsi que 8 et 9 auraient sûrement avantage à être fusionnées.

Par ailleurs, comme il est prévu dans le plan de mise en œuvre de la stratégie, le gouvernement pourrait donner le ton en se donnant de grands chantiers vers le développement durable en priorisant, sur un échéancier de moyen ou de long termes, des objectifs spécifiques reliés aux grandes missions de l'État. Par exemple, comme l'a fait récemment le gouvernement suédois, viser l'objectif de l'indépendance énergétique du Québec envers les énergies fossiles. Dans ce cas, l'objectif 8 pourrait être associé à un vaste chantier de recherche pour développer les énergies à base hydroélectrique, éolienne et à l'hydrogène. Autre exemple : lancer un grand chantier portant sur les enjeux du développement durable dans le domaine de l'emploi et du marché du travail (objectifs 14, 15 et 16), chantier qui pourrait aussi traité de l'insertion (objectifs 27, 28 et 29) et des nouvelles catégories d'emplois (dans le secteur de l'environnement ou dans le domaine des pratiques responsables).

Il nous apparaît, par ailleurs, que les facteurs d'innovation sont négligés dans la stratégie proposée. Dans l'orientation 1, l'axe Recherche et innovation aurait mérité un développement plus substantiel. Ne faudrait-il pas, par exemple, préciser que les

innovations organisationnelles ou sociales sont, autant que les innovations technologiques, au cœur des changements durables? D'autre part, les facteurs d'innovation devraient être repris dans l'orientation 3, étant donné son rôle fondamental pour développer des productions responsables. Ne serait-il pas pertinent de se donner des objectifs en terme de transfert d'innovation en entreprise? Aussi, ne devrait-on pas mentionner l'importance de faciliter la canalisation du capital de développement vers des fonds de *Cleantech* québécois?

Dans le domaine des écolabels ou des certifications de produits, le cadre de référence gouvernemental devrait se montrer beaucoup plus proactif. Pourquoi le gouvernement ne pourrait-il pas s'appuyer sur son pouvoir d'achat, dans le cadre d'une politique d'achat responsable qui intégrerait spécifiquement des critères sociaux et environnementaux, pour prendre le leadership dans ce domaine? Par exemple, pour éviter la multiplication d'écolabels provenant d'entreprises mondiales concurrentes, la stratégie gouvernementale de développement durable pourrait viser à soutenir les processus de normalisation, c'est-à-dire des processus de certification délivrée par un organisme habilité (le Bureau de normalisation du Québec); également, on devrait repenser globalement les réglementations concernant l'étiquetage et développer l'information sur les produits et services existants.

Toujours dans le cadre de l'orientation 3, nous trouvons que l'aspect social est très négligé. Il devrait être mis en évidence que les organismes gouvernementaux doivent traiter l'enjeu de favoriser ou d'appuyer l'engagement de toutes les parties prenantes. L'action responsable n'est pas seulement la somme d'une multitude d'actions individuelles. C'est plutôt un nouveau type de régulation « vertueux » où les actions collectives (engagement formel des parties prenantes, certifications, nouvelles normes, etc.) facilitent et encourage la multiplication des gestes individuels. L'action collective reste tout à fait essentielle, mais elle semble un peu négligée dans la stratégie gouvernementale.

En ce qui concerne le rôle des communautés locales, ne serait-il pas opportun de faire des Agendas 21 locales un axe d'intervention important pour la diffusion des pratiques de responsabilité sociale? Les expériences d'Agenda 21 locales au Québec et ailleurs dans le monde montrent leur capacité de mobilisation des acteurs. Elles constituent souvent un effet de levier important pour les petites entreprises locales, dans la mesure où l'achat local apparaît toujours comme un critère sensible dans ces démarches. Le cadre de référence devrait en

faire un objectif spécifique dans l'orientation 6 ou 8. Les ministères et organismes publics devraient se positionner par rapport à un tel objectif.

Nous terminons cet examen critique par l'enjeu des mécanismes de reddition de compte et de suivi. Le Commissaire fédéral Ron Thompson affirme dans son rapport déposé le 30 octobre dernier que, s'il veut corriger l'échec de sa politique de développement durable, le gouvernement canadien doit bien définir ses buts en matière de développement durable pour l'ensemble de son organisation et déterminer ce qu'il attend des ministères. Est-ce que le cadre de référence déposé par le gouvernement du Québec répond bien à ce questionnement de M. Thompson? Nous pensons que la stratégie québécoise peut éviter l'échec de l'approche canadienne en exigeant une reddition de compte conforme aux lignes directrices de la GRI – en particulier du supplément sectoriel aux organismes publics – et en donnant des objectifs clairs sur des objectifs à atteindre, ce qu'il pourrait faire par le biais de grands chantiers sur des objectifs spécifiques. Dans son récent rapport annuel (2006-2007, page 42), *Investissement Québec* s'est déjà engagé à utiliser les lignes directrices de la GRI. Le MDDEP devrait appuyer activement cette démarche, dont les retombées vont rejaillir sur l'ensemble de la stratégie gouvernementale.

Proposition pour favoriser l'intégration des actions des partenaires

Il est mentionné à la page 41 du projet, que... « [la stratégie] requiert entre autres l'instauration de partenariats susceptibles d'entraîner des interventions structurantes et inspirantes auprès des forces vives de la société québécoise ». Un peu plus loin (page 45), on parle « d'offrir à la population des occasions concrètes de débattre et d'échanger sur les progrès qui auront été réalisés et sur les difficultés qui auront été rencontrées dans la démarche de mise en œuvre du développement durable ».

Dans cette optique, nous pensons que la façon la plus efficace et équitable d'intégrer les actions des partenaires sociaux serait d'institutionnaliser une dynamique de concertation avec les diverses parties prenantes. Nous proposons la création d'un Observatoire sur le développement durable dont l'un des mandats serait plus particulièrement de tenir des forums des parties prenantes sur les enjeux et les obstacles de la mise en œuvre de la stratégie de développement durable au Québec. L'Observatoire regrouperait les

acteurs publics, les collectivités, les groupes sociaux, les entreprises et les écologistes. Il pourrait par exemple être l'organisateur d'une semaine du développement durable, avec un thème spécifique à chaque année. L'Observatoire jouerait également un rôle de veille sur les expériences étrangères. Cet observatoire pourrait être chapeauté et orienté par le comité interministériel en développement durable.

Nos engagements

FondAction et NeuvAction sont déjà proactives dans des actions qui convergent avec les enjeux, les orientations et les objectifs de la stratégie gouvernementale :

- **Finance responsable** : partenaire dans des fonds spécialisés pour le développement des régions, des entreprises d'économie sociale et de l'environnement; politique d'investissement et de placement responsables; signataire de la *Carbon Disclosure Project* et du Pacte mondial; membres actifs de la *Global Reporting Initiative* (avec en particulier le projet de francisation des lignes directrices de la GRI);
- **Responsabilité sociale des entreprises** : partenaires du Plan stratégique de développement durable de la Ville de Montréal; édifice attesté ICI On recycle; production d'un rapport de développement durable; actions de sensibilisation et d'intervention auprès des entreprises (en particulier des PME) par le développement d'un diagnostic socio-économique.
- **Accompagnement stratégique auprès des entreprises** dans leur démarche de changement : notamment, NeuvAction propose un outil d'analyse sur la performance des entreprises quant aux grands enjeux du développement durable, des ateliers de sensibilisation et une démarche d'accompagnement qui facilite les changements dans l'entreprise. Tous les produits et services de NeuvAction s'inspirent de la Loi en développement durable du Québec.
- **Écologie industrielle** : lancement d'un projet pour le développement de pratiques d'écoconception dans les entreprises du portefeuille de FondAction;
- **Consommation responsable** : mise en place d'une politique d'achat responsable qui prend en compte les critères

économiques, sociaux et environnementaux; réalisation d'évènements Carboneutre et partenaire actif de l'organisme Planetair (programme de certification carboneutre); participation à des initiatives de certification du BNQ;

- **Recherche et développement, innovation, éducation :** promoteur d'un projet de relance de la Chaire d'éthique, rattachée à l'Université de Sherbrooke, sur la finance socialement responsable; promoteur d'un projet d'exposition sur le développement durable en milieu urbain avec trois musées québécois (Montréal, Trois-Rivières et Québec).